Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260320-2026_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
16 mars 2026

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Membres :
- En exercice : 15
- **Présents : 12**
- **Votants : 15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Michel COLIN, Jessica DELEPINE, Jean-François CAUDET, Jacques CHEVÉ, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Olivier MORRY, Christelle RABLAT, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER.

Absents représentés : BOUCARD Florian ayant donné pouvoir à OLLIVIER Christophe
LEBRETON Carole ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ
RABASTE Samuelle ayant donné pouvoir à COLIN Michel

Secrétaire de séance : Jessica DELEPINE

Délibération n°2026-13

Election des adjoints au Maire

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la délibération fixant le nombre d'adjoint au Maire à trois,
Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal,
Considérant que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Après un appel de candidatures, une liste de candidat aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée auprès de M. le Maire.

La liste de candidats est la suivante :
1- Jacques CHEVÉ
2- Samuelle RABASTE
3- Olivier MORRY

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

La majorité absolue est fixée à 8 voix.

La liste conduite par M. Jacques CHEVÉ a obtenu 14 voix.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260320-2026_13-DE

Sont proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés dans les fonctions :

- **1er adjoint : Monsieur Jacques CHEVÉ**
- **2ème adjoint : Madame Samuelle RABASTE**
- **3ème adjoint : Monsieur Olivier MORRY**

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 23 mars 2026,
Le Maire, Christophe OLLIVIER

La secrétaire de séance,
Jessica DELEPINE,